

## Conseil municipal du 28 mars 2018 à 20h

Le Maire rajoute à l'ordre du jour la restauration du Monument aux morts -demande de subvention validé à l'unanimité par le conseil municipal.

### **1°) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION POUR L'ANNEE 2017:**

Les comptes administratifs de la commune, du CCAS, du Lotissement et de l'assainissement sont identiques aux comptes de gestion du Receveur municipal.

-le compte général de la commune présente un excédent de 96 733,66 €.

-Le compte du CCAS, un excédent de 953,17 €

-Le compte du budget assainissement présente un solde d'exécution positif de 41 593 €

-Le compte du lotissement présente un besoin en financement de 56 603 € qui correspond à la vente des 10 lots.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2017 et de gestion de la Commune, du CCAS, de l'Assainissement et du Lotissement.

### **2°) AFFECTATION DES RESULTATS:**

Les comptes administratifs 2017 faisant apparaître des excédents de fonctionnement, le conseil décide à l'unanimité d'affecter l'ensemble des résultats 2017 en excédent de fonctionnement aux comptes de chacun des budgets.

### **3°) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Le montant des crédits attribués en 2018 aux différentes associations s'élèvent à 7820 €.

### **4°) DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION FONDS CANTAL SOLIDAIRE**

Le dossier concernant la réfection du réseau AEP du village de Sauronnet n'a pas été validé compte tenu que ce n'est pas la commune qui a en charge le réseau mais le SIDRE FONT MARILHOU.

En conséquence, la subvention de 9000 € qui avait été allouée à ce projet sera annulée ou peut être reportée sur un nouveau projet communal de voirie d'un montant minimum de 60 000 € HT.

Le Conseil décide à l'unanimité de proposer les voies communales de Fouillade à Saleix pour un montant de 53 748,50 €, celle de Salsignac pour un montant de 6486,25 € et l'ancien RD 49 vers la Bouboulie pour 2945,00 €.

### **5°) MISE EN PLACE D'UNE BOITE A LIRE : DESIGNATION D'UN REFERENT**

Sur le territoire Sumène-Artense il est prévu la mise en place d'un réseau de boîte à lire. Ces boîtes seront fournies gratuitement par la CCSA et seront implantées dans les communes disposant d'une bibliothèque. Chaque boîte aura un nom spécifique, celle d'Antignac s'appellera « raisin » et sera installée près du jardin pour enfants avant le 30 avril; le principe est le dépôt gratuit de livres de tout un chacun en vue d'un échange d'ouvrages; la commune aura en charge sa décoration, son entretien et son suivi; il convient donc de désigner un référent, après délibération le conseil décide de désigner comme référent : Madame Bossard et Caroline Gardès se charge de la décoration de la boîte par les enfants des écoles.

### **6°) DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE POUR LE CCAS**

Suite au décès de Marguerite Fonteille, il convient de désigner un nouveau membre pour le CCAS, le conseil décide à l'unanimité de choisir Madame Jacqueline SCHWEIZER.

### **7°) QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Maire informe que suite à un appel de la DRAC ce jour, les objets archéologiques sont enfin restaurés et récupérés à Toulouse pour être bientôt exposés dans les vitrines de la salle de réunion de la mairie.

Levée de séance à 23h00